

Le jour susdit, le conseil communautaire s'est réuni au sein de la salle polyvalente de MARSAL, sous la présidence de M. Roland GEIS, dûment habilité à cet effet, par délibération n° CCSDCC14054 du 16 avril 2014.

Etaient présents, avaient donné procuration et étaient excusés les conseillers communautaires suivants :

COMMUNES	Conseillers communautaires titulaires	Conseillers communautaires suppléants votants	Conseillers communautaires ayant donné procuration	Conseillers communautaires suppléants n'ayant pas le droit de vote	Conseillers communautaires excusés
ALBESTROFF	Germain MUSSOT				
BENESTROFF	Francis JAYER Paul PIOTROWSKI				
BERMERING		Denis SCHAEDGEN			
FRANCALTROFF	Bruno BINTZ Guy DIENER				
GIVRYCOURT					
GUINZELING					
HONSKIRCH					
INSMING	Alain PATTAR		Roland PORT		
INSVILLER					
LENING	Antoine ERNST				
LHOR	Pierre FOLMER				
LOSTROFF					
LOUDRFING		Névio PELLEGRINI			
MARIMONT-LES- BENESTROFF					
MOLRING					
MONTDIDIER					
MUNSTER					
NEBING	Thierry SUPERNAT				
NEUFVILLAGE					
RENING					
RODALBE					
TORCHEVILLE					
VAHL-LES- BENESTROFF					
VIBERSVILLER	Jean-Marc BASTIEN			J. Claude LEFEVRE	
VIRMING		Fernand HOUPERT			
VITTEBSBOURG					
TOTAL	10	3	1	1	
TOTAL PRESENTS VOTANTS	13		1		
TOTAL VOTANTS	14				
COMMUNES	Conseillers communautaires titulaires	Conseillers communautaires suppléants votants	Conseillers communautaires ayant donné procuration	Conseillers communautaires suppléants n'ayant pas le droit de vote	Conseillers communautaires excusés
ABONCOURT-					

SUR SEILLE					
ACHAIN	Louis RENARD				
AMELECOURT					
ATTILLONCOURT	Patrick GAZIN				
BELLANGE	Marcel CAMPADIEU				
BIONCOURT					
BURLIONCOURT	François RICATTE				
CHAMBREY					
CHATEAU-SALINS	Jean-Jacques GADY				
CHATEAU-VOUE					
CONTHIL		Christian VIERMAIN			
DALHAIN	Didier CONTE				
FRESNES-EN-SAULNOIS					
GERBECOURT	Jacques DEHAND				
GREMECEY		Guy LHUILLIER			
HABOUDANGE		Brigitte CATTELOIN			
HAMPONT	Gérard MEYER				
HARAUCOURT-SUR-SEILLE	Annette JOST			Laurent PATE	
LUBECOURT	André TOUSSAINT				
MANHOUE	Christian NOEL				
MORVILLE-LES-VIC	Marie-Annick MAILLARD				
OBRECK	Didier GEOFFROY				
PETTONCOURT	Marie-Claude DIMEY				
PEVANGE					
PUTTIGNY	Michel MELARD				
RICHE					
SALONNES	Jean-Pierre BROQUARD				
SOTZELING	François DIDIER				
VANNECOURT					
VAXY					
WUISSE					
TOTAL	17	3	0	1	
TOTAL PRESENTS VOTANTS	20		0		
TOTAL VOTANTS	20				
COMMUNES	Conseillers communautaires titulaires	Conseillers communautaires suppléants votants	Conseillers communautaires ayant donné procuration	Conseillers communautaires suppléants présent et n'ayant pas le droit de vote	Conseillers communautaires excusés
AJONCOURT	René VERHEE				
ALAINCOURT-LA-COTE					
AULNOIS-SUR-SEILLE					
BACOURT					
BAUDRECOURT					
BREHAIN	Olivier BUTLINGAIRE				
CHATEAU-BREHAIN	Martial COLASSE				

CHENOIS					
CHICOURT					
CRAINCOURT	Didier FISCHER				
DELME	Roland GEIS				
	Christelle PILLEUX				
DONJEUX					
FONTENY	Alain DONATIN				
FOSSIEUX					
FREMERY					
HANNOUCOURT					
JALLAUCOURT	François FLORENTIN				
JUVILLE					
LANEUVEVILLE- EN-SAULNOIS	Pierre HUCHOT				
LEMONCOURT					
LESSE					
LIOCOURT	Stéphane DOUX				
LUCY					
MALAUCOURT- SUR-SEILLE	Maurice JACQUEMIN				
MARTHILLE					
MORVILLE-SUR- NIED		Daniel JACQUOT			
ORIOCOURT	Jean-Jacques PIC				
ORON					
PREVOCOURT					
PUZIEUX		Gaëlle QUENETTE			
SAINT-EPVRE					
TINCRY					
VILLERS-SUR- NIED					
VIVIERS	Bertrand CEZARD				
XOCOURT					
TOTAL	13	2	0	0	
TOTAL PRESENTS VOTANTS	15		0		
TOTAL VOTANTS	15				
COMMUNES	Conseillers communautaires titulaires	Conseillers communautaires suppléants votants	Conseillers communautaires ayant donné procuration	Conseillers communautaires suppléants n'ayant pas le droit de vote	Conseillers communautaires excusés
BASSING					
BIDESTROFF	Hervé BELLO				
BLANCHE EGLISE	Olivier ROUSSELLE				
BOURGALTROFF	S. HINSCHBERGER				
CUTTING					
DIEUZE	Claudine BAU				
	Paul BENOIST				
	Christophe ESSELIN				
	Bernard FRANCOIS				
	Jérôme LANG				
				Fernand LORMANT L. OBELLIANNE	
DOMNOM-LES- DIEUZE	Micheline THIRION				

GELUCOURT	J-Louis VEVEURT			Nicolas VAUTRIN	
GUEBESTROFF	Thierry CHATEAUX				
GUEBLANGE-LES-DIEUZE	Gilbert VOINOT				
GUEBLING		Evelyne BERNARD			
LIDREZING					
LINDRE-BASSE	Rémy HAMANT				
LINDRE-HAUTE			Olivier GUYON		
MULCEY	Michel GUERIN				
RORBACH-LES-DIEUZE					Philippe DUPRE
SAINT-MEDARD					
TARQUIMPOL	D. BARTHELEMY				
VAL-DE-BRIDE					
VERGAVILLE					
ZARBELING					
ZOMMANGE	Jean-Luc GAILLOT				
TOTAL	16	1	3	1	
TOTAL PRESENTS VOTANTS⁷	17		3		
TOTAL VOTANTS	20				

COMMUNES	Conseillers communautaires titulaires	Conseillers communautaires suppléants votants	Conseillers communautaires ayant donné procuration	Conseillers communautaires suppléants n'ayant pas le droit de vote	Conseillers communautaires excusés
BEZANGE-LA-PETITE	Hervé SEVE				
BOURDONNAY	Armelle BARBIER				
DONNELAY	Ch. CHAMANT				
JUVELIZE	Sylvain CIMINERA				
LAGARDE	Serge ZIEGLER				
LEY	Jean-Michel MEREL				
LEZEY					
MAIZIERES-LES-VIC	Alain GUISE				
MARSAL	Bernard CALCATERA			Pierre GERARD	
MONCOURT					
MOYENVIC		Martine BALDIN			
OMMERAY					
VIC-SUR-SEILLE					
XANREY	Bernard PLIGOT				
TOTAL	9	1	0	1	
TOTAL PRESENTS VOTANTS	10		0		
TOTAL VOTANTS	10				

TOTAL PRESENTS VOTANTS	75
TOTAL VOTANTS (y compris procuration)	79

POINT N° CCSDCC20001
INTERCOMMUNALITE

Objet : *Extension de la zone d'activités économiques communautaires de DELME – Lancement d'une DUP (Déclaration d'Utilité Publique)*

Par délibération n° CCSDCC11088 du 24/10/2011, l'assemblée approuvait la convention de concours technique avec la SAFER Lorraine, ayant pour objectif de définir les missions et les modalités d'intervention entre la CCS et la SAFER de Lorraine, pour parvenir à la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'extension de la zone communautaire de Delme et du projet de création d'une nouvelle zone communautaire sur le canton de Dieuze, tenant compte des particularités agricoles ;

Par délibération n° CCSDCC13060 du 24/06/2013, l'assemblée :

- *Approuvait l'extension de la zone communautaire « Les Pointes St Georges » de Delme, d'une superficie de 8 ha.*
- *Autorisait le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence dans le cadre d'une étude de faisabilité relative à l'extension de la zone communautaire « Les Pointes St Georges » de Delme, d'une superficie de 8 ha, en vue d'y accueillir les entreprises qui souhaitent s'y implanter.*

Par délibération n° CCSDCC13081 du 5/11/2013, l'assemblée désignait le maître d'œuvre dans le cadre de la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la zone d'activités économiques communautaires « La Sablonnière » sur les bans communaux de DIEUZE et de VAL-DE-BRIDE et pour l'extension de la zone d'activités économique de DELME.

Par délibération n° CCSDCC13083 du 5/11/2013, l'assemblée approuvait le plan de financement prévisionnel dans le cadre de l'extension de la zone d'activités économiques de DELME ;

Par délibération n° CCSDCC16006 du 27/01/2016, l'assemblée sollicitait Monsieur le Préfet de la Moselle afin d'engager une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pouvant conduire à l'expropriation du propriétaire des terrains cadastrés section 04, parcelles n° 61 et 62, nécessaires à l'extension de la zone d'activités économiques communautaires de DELME, dans la mesure où les négociations ne pourraient aboutir avec ce dernier ;

Considérant la nécessité de faire un choix parmi les opérations éligibles au programme de subventions AMITER (2015-2020) du Département de la Moselle, la Communauté de Communes du Saulnois a priorisé les 3 dossiers rappelés ci-dessous, en ne retenant pas le projet d'extension de la ZAC de Delme :

- ✓ Création d'une vélo route voie verte ;
- ✓ Création d'une cuisine centrale pour l'EPSMS du Saulnois à Albestroff ;
- ✓ Zone d'Intérêt Communautaire d'Amelécourt – Aménagement d'un tourne à gauche.

Considérant la demande datée du 21/10/2019 de M. Vincent CHONE et de M. Quentin REMOND qui souhaitent s'implanter au sein de la zone communautaire de Delme, sur une partie des parcelles stockées par la SAFER, dans le cadre d'une convention de stockage destinée à accompagner le développement artisanal et industriel de la CCS ;

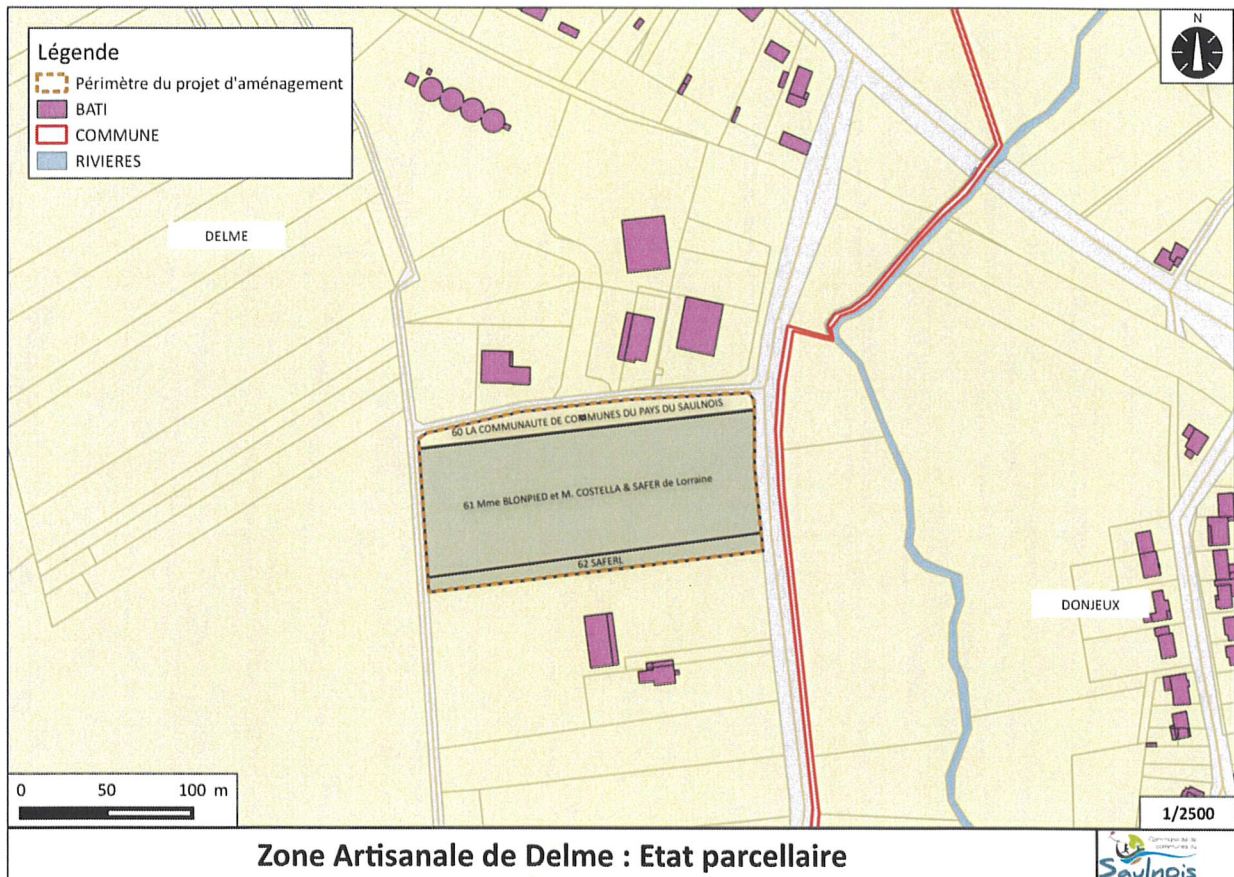
Pour faire suite à la réunion qui a eu lieu entre les représentants de la CCS et les représentants de la SAFER de Lorraine, en date du 5/11/2019 et au courrier adressé par la CCS à la SAFER en date du 9/12/2019, en vue de mener les négociations avec le propriétaire en indivision de la parcelle cadastrée section n° 4, parcelle n° 61, restées sans réponse à ce jour ;

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence obligatoire : « Groupe 1 : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territorial et schéma de secteur ; Groupe 2 : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-16 ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme » ;

Conformément à l'avis favorable des Vice-présidents de la CCS, réunis le 6/01/2020 ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de solliciter Monsieur le Préfet de la Moselle afin d'engager une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) dans le cadre de l'acquisition des terrains cadastrés section 04, parcelles n° 61 et 62, comme suit, nécessaires à l'extension de la zone d'activités économiques communautaires de DELME :

Désignation cadastrale	Superficie	Situation	Propriétaires		Exploitant actuel
			Titulaire 1/2 (quote part : ½)	Titulaire 2/2 (quote part : ½)	
Section n° 4, parcelle n° 61	14240 m ²	Zone UX du PLU de Delme	Sylvie, Yvonne, Marie BLONPIED (en indivision)	SAFER (en indivision)	M. SPANNAGEL de Foville
Section n° 4, parcelle n° 62	1848 m ²		SAFER (en pleine propriété)	-	



Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** le Président à solliciter Monsieur le Préfet de la Moselle afin d'engager une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) dans le cadre de l'acquisition des terrains cadastrés section n° 04, parcelle n° 61 d'une superficie de 14240 m² et parcelle n° 62 d'une superficie de 1848 m², comme susmentionnées, nécessaires à l'extension de la zone d'activités économiques communautaire de DELME.
- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	79
Abstentions	5
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	72
Pour	69
Contre	3

POINT N° CCSDCC20002
GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Objet : *Prise en charge des déficits des budgets annexes à caractère administratif par le budget général de la Communauté de Communes du Saulnois – Année 2019*

Conformément à l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et budgétaire » réunie le 20/01/2020 ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver la prise en charge des déficits 2019 des budgets annexes à caractère administratif, par le budget général comme suit :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT			Montant total du déficit prévisionnel 2019 à couvrir (5)=(1)+(4)	Proposition de prise en charge du déficit 2019 par le budget général
	Résultats 2019 prévisionnels cumulés au 20/01/2020 (1)	Résultats prévisionnels 2019 cumulés au 20/01/2020 (2)	Solde prévisionnel des RAR 2019 (3)	Besoin de financement à couvrir en 2019 (4)=(2)+(3)		
ZONE DE DELME	-17 046,81 €	-16 362,36 €	0,00 €	-16 362,36 €	-33 409,17 €	-33 409,17 €
ZONE DE DIEUZE	93 609,19 €	-190 549,82 €	0,00 €	-190 549,82 €	-96 940,63 €	-96 940,63 €
ZONE DE FRANCALTROFF	15 099,19 €	564,17 €	-3 514,60 €	-2 950,43 €	12 148,76 €	0,00 €
ZONE DE MORVILLE-LES-VIC	70 807,75 €	-119 482,30 €	0,00 €	-119 482,30 €	-48 674,55 €	-48 674,55 €
ZONE DE MUNSTER	150 704,17 €	-131 387,82 €	0,00 €	-131 387,82 €	19 316,35 €	0,00 €
ESAT D'ALBESTROFF	-19 842,81 €	-436 211,92 €	A définir	-436 211,92 €*	-456 054,73 €*	0,00 €
RTHD	-242 111,57 €	-508 331,48 €	0,00 €	-508 331,48 €	-750 443,05 €	-750 443,05 €
LA SABLONNIERE	-6 673,55 €	-954 969,52 €	-8 377,50 €	-963 347,02 €	-970 020,57 €	-6 673,55 €
TOTAL GENERAL	44 545,56 €	-2 356 731,05 €	-11 892,10 €	-2 368 623,15 €	-2 324 077,59 €	-936 140,95 €

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** la prise en charge des déficits des budgets annexes à caractère administratif par le budget général de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2019, comme suit :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT			Montant total du déficit prévisionnel 2019 à couvrir (5)=(1)+(4)	Proposition de prise en charge du déficit 2019 par le budget général
	Résultats 2019 prévisionnels cumulés au 20/01/2020 (1)	Résultats prévisionnels 2019 cumulés au 20/01/2020 (2)	Solde prévisionnel des RAR 2019 (3)	Besoin de financement à couvrir en 2019 (4)=(2)+(3)		
ZONE DE DELME	-17 046,81 €	-16 362,36 €	0,00 €	-16 362,36 €	-33 409,17 €	-33 409,17 €
ZONE DE DIEUZE	93 609,19 €	-190 549,82 €	0,00 €	-190 549,82 €	-96 940,63 €	-96 940,63 €
ZONE DE FRANCALTROFF	15 099,19 €	564,17 €	-3 514,60 €	-2 950,43 €	12 148,76 €	0,00 €
ZONE DE MORVILLE-LES-VIC	70 807,75 €	-119 482,30 €	0,00 €	-119 482,30 €	-48 674,55 €	-48 674,55 €
ZONE DE MUNSTER	150 704,17 €	-131 387,82 €	0,00 €	-131 387,82 €	19 316,35 €	0,00 €
ESAT D'ALBESTROFF	-19 842,81 €	-436 211,92 €	A définir	-436 211,92 €*	-456 054,73 €*	0,00 €
RTHD	-242 111,57 €	-508 331,48 €	0,00 €	-508 331,48 €	-750 443,05 €	-750 443,05 €
LA SABLONNIERE	-6 673,55 €	-954 969,52 €	-8 377,50 €	-963 347,02 €	-970 020,57 €	-6 673,55 €
TOTAL GENERAL	44 545,56 €	-2 356 731,05 €	-11 892,10 €	-2 368 623,15 €	-2 324 077,59 €	-936 140,95 €

- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	79
Abstentions	3
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	74
Pour	73
Contre	1

POINT N° CCSDCC20003
GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Objet : *Budget annexe de la zone de DIEUZE - Renégociation de l'emprunt référencé n° 9282290, conclu par la Commune de DIEUZE, auprès de la Caisse d'Épargne, en vue du financement du bâtiment BUR sis ZAEC de DIEUZE et réintégré à la CCS - Validation de la nouvelle proposition financière*

VU la délibération n° CCSDCC17130 du 27/12/2017 par laquelle l'assemblée approuvait le transfert de la gestion de la ZAE de Dieuze à la CCS, à compter du 01/01/2018, en application de la loi NOTRE et conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT ;

VU la délibération n° CCSBUR18017 du 19/02/2018 par laquelle l'assemblée autorisait, le cas échéant, le Président à signer les avenants de transfert des contrats de prêts souscrits auprès des différents établissements bancaires par la commune de Dieuze, à la CCS, au titre de la gestion de la ZAE de Dieuze ;

VU la délibération n° CCSBUR19070 du 26/09/2019 par laquelle l'assemblée autorisait le Président de la CCS et/ou son 1^{er} Vice-président, Président de la Commission Gestion Financière et Budgétaire, à mener les démarches de négociation de l'emprunt CE n° 928290, décrites ci-dessus, se concrétisant chronologiquement, comme suit :

- 1) Dans un premier temps, mener une négociation avec la banque titulaire, la Caisse d'Épargne, afin de tenter de trouver un accord « de gré à gré » sur une baisse de taux.*
- 2) Dans le cas où la négociation venait à échouer, ou n'engendrerait pas de gains satisfaisants, il pourrait être envisagé de réaliser une mise en concurrence pour un refinancement vers un autre établissement bancaire.*

Considérant que les principales caractéristiques du contrat de prêt précité s'établissent comme suit à l'issue de la prochaine échéance du 05/02/2020 :

Capital restant dû après l'échéance du 05/02/2020	266 596,76 €
Dernière échéance	05/11/2028
Taux	Taux du livret A + 1,20 %
Périodicité des échéances	trimestrielle

Pour faire suite à la proposition de la Caisse d'Épargne référencée VV-368 bis du 12/12/2019, le bilan de réalisation de ce réaménagement d'emprunt s'établit de la manière suivante :

Montant de l'indemnité de réaménagement :	2 666,00 €
Frais de dossier :	200,00 €
Montant total des intérêts du nouvel emprunt sur la période :	7 320,04 €
Coût total de l'opération de réaménagement (I) :	10 186,04 €
Montant des intérêts jusqu'au terme de l'emprunt initial (II) :	24 546,24 €
Gain attendu du réaménagement (III) = (II)-(I) :	14 360,20 €

M. le Président propose à l'assemblée :

- De prendre acte de la validation des caractéristiques du réaménagement de l'emprunt Caisse d'Epargne n° 9282290 contracté auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est, telle que contenues dans la proposition de financement VV-368 bis du 12/12/2019, de la manière suivante :
 - Montant : 266 596,76 € après paiement de l'échéance du 05/02/2020 et paiement flat de l'indemnité de réaménagement d'un montant de 2 666 € ;
 - Durée : 8 ans ;
 - Date d'effet : 05/02/2020 ;
 - Taux fixe : 0,66 % ;
 - Amortissement : progressif ;
 - Base de calcul : 3/360 ;
 - Périodicité : Trimestrielle ;
 - Frais de dossier : 200 €.
- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2020.

Après délibération, l'assemblée :

- **PREND ACTE** de la validation des caractéristiques du réaménagement de l'emprunt Caisse d'Epargne n° 9282290 contracté auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est, telle que contenues dans la proposition de financement VV-368 bis du 12/12/2019, de la manière suivante :
 - Montant : 266 596,76 € après paiement de l'échéance du 05/02/2020 et paiement flat de l'indemnité de réaménagement d'un montant de 2 666 € ;
 - Durée : 8 ans ;
 - Date d'effet : 05/02/2020 ;
 - Taux fixe : 0,66 % ;
 - Amortissement : progressif ;
 - Base de calcul : 3/360 ;
 - Périodicité : Trimestrielle ;
 - Frais de dossier : 200 €.
- **VALIDE** l'inscription des crédits correspondants au BP 2020 de la CCS.
- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	79
Abstentions	0
Ne se prononcent pas	1
Suffrages exprimés	78
Pour	78
Contre	0

**POINT N° CCSDCC20004
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & EMPLOI**

Objet : *Convention de mise à disposition de M. Frédéric JUND, DGS de la CCS, pour exercer les fonctions de Directeur de l'EPIC de l'office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois*

VU la délibération n° CCSDCC16121 du 28/11/2016, actualisée par la délibération n° CCSDCC18126 du 17/12/2018, par laquelle l'assemblée approuvait les statuts de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois, qui a été créé sous forme d'EPIC, à compter du 1^{er} janvier 2017 et notamment,

Titre 2, Administration Générale,

L'établissement public « Office de tourisme du Pays du Saulnois » est administré par un comité de direction et dirigé par un Directeur »,

Chapitre 2 – Le Directeur,

Article 8 – Attributions du Directeur :

- ✓ Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du comité de direction.
- ✓ Il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserves des dispositions concernant le comptable public.
- ✓ Il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires avec l'accord du Président.
- ✓ Il est l'ordonnateur public, et à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Il peut signer par délégation du Président en exécution des décisions du comité, tous actes, contrats.

VU la délibération n° CCSDCC17008 du 23/01/2017 par laquelle l'Assemblée approuvait les conventions de mise à disposition du personnel de la CCS vers l'EPIC de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois et notamment un attaché territorial à temps partiel ;

VU la convention de mise à disposition de Mme Cécile CHAPUT, Attachée territoriale, pour l'exercice des fonctions de directrice de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois, pour une durée de 3 ans, à compter du 11/01/2017 ;

Considérant qu'au terme de ladite période, soit le 11/01/2020, Mme Cécile CHAPUT, Attachée territoriale au sein de la CCS, ne souhaite pas renouveler sa convention de mise à disposition pour l'exercice des fonctions de Directrice de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois ;

Par délibération n° CCSDCC19091 du 16/12/2019, l'assemblée validait la mise à disposition du Directeur Général des Services de la CCS, également Attaché territorial, à l'EPIC de l'Office de Tourisme du Saulnois, pour une durée de 4 mois, soit du 12 janvier 2020 au 12 avril 2020 inclus, pour une quotité de 0,2 ETP (Equivalent Temps Plein), en vue d'assurer les fonctions de Directeur de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois, dans le cadre d'une solution transitoire.

Considérant la demande de détachement de M. Frédéric JUND, par courrier du 19/12/2019, au sein d'une nouvelle collectivité territoriale, à compter du 1^{er} mars 2020 ;

Conformément à l'avis favorable du Comité de Direction de l'EPIC de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, réunis le 9 janvier 2020 (délibération n° OTPSDC20200001 du 9/01/2020) ;

M. le Président propose à l'assemblée d'approuver la convention de mise à disposition de M. Frédéric JUND, Attaché territorial, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Saulnois pour exercer les fonctions de Directeur de l'EPIC de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, à compter du 11 janvier 2020 jusqu'au 29 février 2020 inclus, pour une quotité de 0,2 ETP (Equivalent Temps Plein).

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de M. Frédéric JUND, Attaché territorial, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Saulnois pour exercer les fonctions de Directeur de l'EPIC de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, à compter du 11 janvier 2020 jusqu'au 29 février 2020 inclus, pour une quotité de 0,2 ETP (Equivalent Temps Plein).
- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	79
Abstentions	2
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	75
Pour	74
Contre	1

**POINT N° CCSDCC20005
ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE & VIE FAMILIALE**

Objet : *Multi-accueils en faveur de la petite-enfance de Château-Salins, Delme, Dieuze, Francaltroff et Vic-sur-Seille - Approbation du règlement de fonctionnement - Année 2020*

VU La délibération n° CCSBUR19006 du 18/02/2019 ;
 VU la délibération n° CCSBUR19037 du 27/05/2019 ;
 VU la délibération n° CCSBUR19057 du 15/07/2019 ;
 VU la délibération n° CCSBUR089 du 21/10/2019 ;
 VU la délibération n° CCSBUR19099 du 2/12/2019 ;

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, il convient de modifier les rubriques suivantes au sein du règlement de fonctionnement des multi accueils en faveur de la petite enfance du Territoire du Saulnois, comme suit :

Rubriques	Modifications à prendre en compte au sein du règlement de fonctionnement des multi accueils en faveur de la petite enfance de la CCS
L'accueil des enfants placés en famille d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance	Depuis la parution d'une instruction technique qui a complété la dernière Lettre Circulaire 2019-005, le tarif applicable est le tarif plancher (et non plus le tarif moyen).
Le nom du service CAFPRO a évolué en CDAP (Consultation des Données Allocataires par les Partenaires)	Modifier ce terme dans tout le règlement de fonctionnement
Enquête FILOUÉ	Cette enquête s'intitule FILOUÉ (Fichier Localisé des enfants Usagers d'ÉAJE). Elle est obligatoire pour l'ensemble des structures à compter de 2020. Elle porte sur les données recueillies en n-1, et a pour but de mieux connaître les enfants et les familles qui utilisent le multi-accueil par diverses statistiques rendues anonymes avant leur utilisation par la CNAF. Elle est facultative pour les familles et repose sur la base du volontariat. Un document est donc à compléter et signer par les parents afin de les informer de la transmission de leurs données personnelles à la Caf, de l'application de la Loi informatique et Liberté, de la possibilité d'exercer leur droit d'opposition et des modalités de recours.

D'autre part, dans le cadre du fonctionnement des structures, les propositions suivantes sont faites pour mettre à jour le règlement de l'année 2020 :

- L'ajout du document de décharge d'adhésion à une responsabilité civile accident pour leur enfant ;
- Un contrat d'engagement ponctuel des parents reprenant l'accueil demandé lors de la fermeture de la structure pour un accueil dans une structure ouverte permettant de mieux organiser ces mouvements ;
- La mise à jour de l'annexe 2 portant sur les absences des enfants en cas de maladie ;
- La mise à jour des tarifs API ;
- La mise à jour des participations familiales 2020 ;
- La mise à jour des dates de fermetures exceptionnelles ;
- La mise à jour des agréments.

Conformément à l'avis favorable des membres de la commission « accueil de la petite enfance et vie familiale » réunie le 17 janvier 2020 ;

M. le Président propose à l'assemblée de valider le règlement de fonctionnement des multi accueils en faveur de la petite enfance du Territoire du Saulnois, suivant l'annexe ci-jointe, pour l'année 2020, selon l'avis de la CAF auprès de laquelle le règlement a été soumis au préalable.

Après délibération, l'assemblée :

- **VALIDE** le règlement de fonctionnement des multi accueils en faveur de la petite enfance du Territoire du Saulnois, suivant l'annexe ci-jointe, pour l'année 2020, conformément à l'avis favorable de la CAF auprès de laquelle le règlement a été soumis au préalable.
- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	79
Abstentions	1
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	76
Pour	76
Contre	0

POINT N° CCSDCC20006
AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DU LOGEMENT & DU CADRE DE VIE

Objet : *Consultation dans le cadre de l'organisation d'une conférence départementale sur le programme d'investissements du réseau de distribution d'électricité*

L'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution de l'électricité font l'objet d'un programme prévisionnel de la part du ou des concessionnaires, résultant de la concertation entre les autorités concédantes et le ou les concessionnaires du réseau électrique de distribution.

Ce même article prévoit l'organisation d'une conférence départementale pour présenter ce projet de programme d'investissements.

L'article 153 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a créé un comité du système de distribution publique d'électricité qui sera notamment destinataire des programmes prévisionnels des investissements envisagés sur le réseau de distribution de chaque conférence départementale, objet de la présente consultation et de leur synthèse.

Dans un but de simplification de la démarche, les services de l'Etat ont opté pour une consultation écrite.

Conformément à la demande de M. le Préfet de la Moselle, par courrier daté 8 janvier 2020 ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable concernant le rapport du programme d'investissements élaboré par ENEDIS, sur la partie du réseau de distribution de l'électricité de la Moselle qui concerne le Territoire du Saulnois, suivant l'annexe ci-jointe.

Après délibération, l'assemblée :

- EMET un avis favorable concernant le rapport du programme d'investissements élaboré par ENEDIS, sur la partie du réseau de distribution de l'électricité de la Moselle qui concerne le Territoire du Saulnois, suivant l'annexe ci-jointe.
- AUTORISE le président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	79
Abstentions	1
Ne se prononcent pas	1
Suffrages exprimés	77
Pour	77
Contre	0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h45.

Toutes les pièces annexes sont consultables au sein du site internet de la CCS à l'adresse suivante : www.cc-saulnois.fr

Participants	Test des boitiers	Approbation des PV n° 15 et n° 16 du 16/12/2019	Extension de la zone d'activités écononmographiques de DELME Lancement d'une DUP (Déclaration d'Utilité Publique)	Prise en charge des déficits des budgets annexes à caractère administratif par le budget général de la CCS - Année 2019	Budget annexe de la zone de DIEUZE Renégociation de l'emprunt référencé n° 9282290, conclu par la Commune de DIEUZE, auprès de la Caisse d'Epargne, en vue du financement du bâtiment BUR sis ZAEC de DIEUZE et réintégré à la CCS Approbation de la nouvelle proposition financière	Convention de mise à disposition de M. Frédéric JUND, DGS de la CCS, pour exercer les fonctions de Directeur de l'EPIC de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois	Multi-accueils en faveur de la petite-enfance du Territoire du Saulnois Approbation du règlement de fonctionnement Année 2020	Consultation dans le cadre de l'organisation d'une conférence départementale sur le programme d'investissements du réseau de distribution d'électricité Approbation du rapport concernant le Territoire du Saulnois
HUCHOT Pierre	3	1	1	1	1	1	1	1
PIQUARD François								
HUSSON Christophe								
DOUX Staphane	1	1	1	1	1	1	1	1
WILLAUME Claude								
JACQUEMIN Maurice	2	1	3	1	1	1	1	1
HIERONIMUS Gerard								
BELLOY Laurence est représentée par Daniel JACOUOT	2	1	1	1	1	1	1	1
PIC Jean-Jacques	1	1	1	1	1	1	1	1
CHONE Jean-Marc								
MEYER Gerard								
BROGARD Jean-Luc est représenté par Gaëlle QUENETTE	1	1	1		1	1	1	1
LEONARD Jean								
DUSSOUL Gil								
LEMALE Bernard								
CEZARD Bertrand	1	1	1	1	1	1	1	1
GASSETT Xavier								
LEGRAND Christian								
BELLO Hervé	1	1	1	1	1	1	1	1
ROUSSELLE Olivier	3	1	1	1	1	1	1	1
HINSCHBERGER Sylvain	1	1	2	2	1	1	1	1
IMHOFF Germain								
BAU Claudine	1	1	1	1	1	1	1	1
BENOIST Paul	1	1	1	1	1	1	1	1
ESSELIN Christophe	1	1	1	1	1	1	1	1
FRANCOIS Bernard	2	1	1	1	1	1	1	1
HERBIN Sylviane								
LANG Jerome	1	1	1	1	1	1	1	1
LORMANT Fernand a donné procuration à Bernard FRANCOIS	2	1	1	1	1	1	1	1
OBELLIANE Laurence adonné procuration à Christophe ESSELIN	1	1	1	1	1	1	1	1
THIRION Micheline	2	1	1	1	1	1	1	1
VEVEURT Jean-Louis	1	1	1	1	1	1	1	1
CHATEAUX Thierry	2	1	1	1	1	1	1	1
VOINOT Gilbert	1	1	1	1	1	1	1	1
REMILLON Joseph est représenté par Evelyne BERNARD	1	3	1	1	1	1	1	1
GENIN Hubert								
HAMANT Remy	1	1	1	3	1	1	1	1
GUYON Olivier a donné procuration à Claudine BAU		1	1	1	1	1	1	1
GUERIN Michel	1	1	1	1	1	1	1	1
BOUCHE Etienne								
HAMANT Pascal								
BARTHELEMY David	1	1	1	1	1	1	1	1
L'AIR Jacques								
MATTES Maïcal								
BECK Gerard								
MINEL Bernard								
COLOMBEY François								
GAILLOT Jean-Luc	1	1	1	1	1	1	1	1
BEVE Harva	1	1	1	1	1	1	1	1
BARBIER Armelle	1	1	1	1	1	1	1	1
CHAMANT Christian	1	1	1	1	1	1	1	1
CIMINERA Sylvain	3	1	1	1	1	1	1	1
ZIEGLER Sarqa	1	1	1	1	1	1	1	1
MEREL Jean-Michel	1	1	1	1	1	1	1	1
GALBOURDIN David								
GUISE Alain	1	1	1		1	1	1	1
CALCATERA Bernard	1	1	2	3	1		1	1
NICOLAS Sylvain								
SIMERMAN Jean Marie est représenté par Martina BALDIN	1	1	1	1	1	1	1	1
HENRY Sebastien								
ANDRIANNE Sonia								
END Jerome								
MARTINI Gerard								
PLIGOT Bernard	2	1	1	1	1	1	1	1